

Syndicat Intercommunal des quatre chemins
COMITE SYNDICAL DU 14 MARS 2024
Procès verbal

L'an deux mil vingt quatre, le quatorze mars à dix-neuf heures, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian CHAUVOIS.

Présents : CHAUVOIS Christian, CZERNY Nathalie, DE CORSON Hervé, DE SLOOVERE Françoise, DUBOILLE Edith, HAUCOURT Catherine, LEBORGNE Hubert, LEPLEY Nathalie, MABIRE Rachel, MARCHETEAU Sylvain, MARIE Stéphanie, MARS Philippe, NEUTRE Christiane, PATUREL Hervé, PICARD Raymond, PIQUET Bruno, PREVOT Anne-Laure, RIVOIRE Lionel, RUFFIN Roselyne, TRAMPLER-JOUAN Danièle.

Absents : BADAIRE Colette (pouvoir à LEBORGNE Hubert), BERT Jean (excusé), BOURDON Alain (excusé), BRUNEL Alain (excusé), DE GREGORIO-AVVENIRE Sandy (excusée), DENION Catherine (excusée), DES CHAMPS DE BOISHEBERT Ghislain (excusé), HERTEL Guillaume (pouvoir à MARS Philippe), MOINE Anne-Sophie (excusée), OBLIN Elise (pouvoir à CHAUVOIS Christian), PAILLEY Germain (pouvoir à PREVOT Anne-Laure), PUTIGNIER Aurélie (pouvoir à PATUREL Hervé), VILLEDIEU Corinne (pouvoir à DE SLOOVERE Françoise).

Secrétaire de séance : DE SLOOVERE Françoise

Monsieur le Président ouvre la séance et demande si les membres du Comité Syndical approuvent le dernier procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2024. Le procès-verbal de la séance du 24 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 – N°2024/007

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)
VU le Rapport d'Orientation Budgétaires (ROB) joint à la présente délibération
VU l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier (RBF) lors de la séance du 22 janvier 2024,
Considérant que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un Débat doit avoir lieu au Conseil Municipal sur les Orientations générales du Budget (DOB), en matière notamment d'investissement, mais aussi de gestion de la dette ; ce débat doit avoir lieu dans les 10 semaines précédant l'examen du budget du fait du passage en nomenclature M57.

Monsieur le Maire, présente au Conseil Municipal les grandes orientations arrêtées par la Municipalité pour la préparation du budget primitif 2024, résumées dans le Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

PREND ACTE de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2024 ;
APPROUVE le rapport présenté à l'appui de ce débat.
RAPPELLE que ce rapport est mis à la disposition du public sur le site internet de la Commune dans les 15 jours qui suivent ce vote.

**CONVENTION AVEC LES SERVICES DE L'ETAT POUR LA TRANSMISSION
ELECTRONIQUE DES ACTES DU SIVOM – N°2024/008**

Monsieur le Président indique que le passage en référentiel M57 implique, notamment, la transmission par voie électronique du budget voté. De ce fait, Monsieur le Président propose de signer

une convention avec les services de l'Etat afin de pouvoir dématérialiser tous les actes adressés au contrôle de légalité et au contrôle budgétaire en Préfecture du Calvados.

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention annexée à la présente
CHARGE Monsieur le Président de la bonne exécution de cette décision.

CRÉATION DE 16 POSTES SAISONNIERS – N°2024/009

Monsieur le Président rappelle quelles sont les compétences devant être assumées par le syndicat et expose la nécessité de créer 16 postes pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités afin de permettre de couvrir la totalité des besoins en personnel durant notamment toutes les vacances scolaires.

Ces postes ne seront pourvus que dans le cas où les effectifs de fréquentation de l'accueil de loisir et des camps l'imposeront.

Le comité syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de créer 16 postes d'adjoint d'animation de 2ème classe pour faire face à un accroissement saisonnier d'activités à temps complet rémunérés sur la base du 1er échelon de l'échelle C1,

PRECISE que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif 2024,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les contrats liés à l'exécution de cette décision.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h00.

Le secrétaire de séance,

Le Président,

DE SLOOVERE Françoise

Christian CHAUVOIS